

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2000-502 DU 17 OCTOBRE 2000**

Chargeant Monsieur **Joseph H. GNONLONFOUN**,  
Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits  
de l'Homme de l'intérim de Monsieur **Séverin  
ADJOVI**, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du  
Tourisme.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu La Loi 90-32 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin,
- Vu La Proclamation le 1<sup>er</sup> Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996,
- Vu Le Décret n° 99-309 du 22 Juin 1999, portant Composition du Gouvernement,

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du 14 au 25 Octobre 2000, Monsieur **Joseph H. GNONLONFOUN**, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme absent.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 octobre 2000

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU**

**Ampliations** : PR 5, AN 4, CES2, HAAC 2, MCAT 1, MJLDH 1, Autres Ministères 17, SGG 1, Intéressés 2.